

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP-MISSION ARTS
	INTITULE DU POSTE	Conseiller technique Mission départementale Arts et Culture
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous la responsabilité de l'IEN en charge de la mission Arts et Culture pour le département des Bouches-du-Rhône.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Le conseiller technique en Arts et Culture est un enseignant avec une mission spécifique. Il exerce ses missions à l'échelle du département et dispose d'un bureau localisé à Marseille. Il assure le suivi de dispositifs départementaux, académiques et nationaux, en lien avec le coordonnateur départemental et avec les conseillers pédagogiques de la mission Arts et Culture.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, en lien avec les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés et les conseillers pédagogiques de circonscription, la mise en œuvre de projets artistiques dans les écoles, en cohérence avec les objectifs du PEAC et le contenu des programmes ; - faciliter la mise en relation les écoles avec différents partenaires (collectivités locales, structures artistiques, culturelles, intervenants spécialisés), dans les domaines artistiques et culturels.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des projets artistiques (organisation, inscriptions, suivi budgétaire...) - Coordonner les projets en lien le coordonnateur départemental Arts et culture et les structures partenaires ; - communiquer avec les écoles et les partenaires ; alimenter les sites Internet institutionnels ; - participer à la définition des actions, à leur gestion notamment lors des comités de pilotage, à la formation associée et à la valorisation des productions.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne connaissance pédagogique et institutionnelle du 1^{er} degré ; - expérience dans la conduite d'actions en direction du 1^{er} degré et d'actions conduites en partenariat de dimension interdisciplinaire ; - disponibilité et mobilité (déplacements possibles sur l'ensemble du département) ; - être capable de travailler en équipe ; - être organisé, méthodique, toujours curieux ; - bonne maîtrise de la suite Office (Word, Excel, PowerPoint) ; - savoir rendre compte, produire des écrits de synthèse pour dynamiser des actions ; - avoir un excellent positionnement institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre enseignant du 1 ^{er} degré titulaire
	NOMINATION	L'enseignant est nommé à titre provisoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les candidatures doivent être transmises par courriel à l'inspecteur de l'Éducation nationale en charge de la mission départementale Arts et Culture (ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr). Le dossier comportera : – un curriculum vitae, – une lettre de motivation (avec coordonnées pour envoi de la convocation)
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien avec la directrice académique adjointe et l'inspecteur de l'Éducation nationale chargés de la mission Arts et Culture Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2022 auprès de Laurent Escande (ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr). Transmission par voie hiérarchique.
	CONTACT	Inspection de l'Education nationale chargé de la mission Arts et Culture Inspection de l'Education nationale de la circonscription Marseille La Rose ce.0131309c@ac-aix-marseille.fr ; 04 84 35 81 40